



Exemplaire du producteur

Contrat d'engagement 2026

Le présent contrat est passé entre :

L'Adhérent :

Mme, M.

ville.....

Tél. : Courriel :

et le Producteur :

la Paysannerie, Reignier

Dans ce contrat, il est convenu l'approvisionnement en légumes pour l'année culturelle 2026
(voir détail au verso).

Le Producteur s'engage :

- à livrer le panier issu de sa production à l'adhérent en un lieu, un jour et un horaire déterminés en concertation,
- à informer à la demande, sur le lieu de distribution, l'Amapien sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes,
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des Amap,
- à encaisser chaque chèque de paiement selon les modalités prévues,
- à respecter les statuts de l'association "Les Paniers du Dahu".

L'Adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le Conseil Collégial de l'Association, son panier,
- à remettre au producteur, lors de la contractualisation, le ou les chèques , datés au mois d'encaissement, à l'ordre de la Paysannerie
- dans la mesure de ses possibilités, à venir aider au jardin.
- à accepter les aléas de la production sur la nature ou la quantité,
- à respecter les principes de la Charte des Amap, les statuts de l'association "Les Paniers du Dahu". Ces documents sont disponibles sur le site de l'amap et sur le lieu de distribution

En cas de non respect d'une de ces clauses le contrat pourra être résilié.

Fait en 2 exemplaires à Bonneville le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur



Exemplaire de l'adhérent

Contrat d'engagement 2026

Le présent contrat est passé entre :

L'Adhérent :

Mme, M.

et le Producteur :

la Paysannerie, Reignier , 07 50 09 17 05
lapaysannerie2020@gmail.com

Dans ce contrat, il est convenu l'approvisionnement en légumes pour pour l'année culturelle 2026
(voir détail au verso).

Le Producteur s'engage :

- à livrer le panier issu de sa production à l'adhérent en un lieu, un jour et un horaire déterminés en concertation,
- à informer à la demande, sur le lieu de distribution, l'Amapien sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes,
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des Amap,
- à encaisser chaque chèque de paiement selon les modalités prévues,
- à respecter les statuts de l'association "Les Paniers du Dahu".

L'Adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le Conseil Collégial de l'Association, son panier,
- à remettre au producteur, lors de la contractualisation, le ou les chèques, datés au mois d'encaissement, à l'ordre de la Paysannerie
- dans la mesure de ses possibilités, à venir aider au jardin.
- à accepter les aléas de la production sur la nature ou la quantité,
- à respecter les principes de la Charte des Amap, les statuts de l'association "Les Paniers du Dahu". Ces documents sont disponibles sur le site de l'amap et sur le lieu de distribution

En cas de non respect d'une de ces clauses le contrat pourra être résilié.

Fait en 2 exemplaires à Bonneville le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Exemplaire du producteur**Exemplaire de l'adhérent****Saison 2026**

Les paniers seront livrés chaque semaine (de mi-avril à fin novembre) soit 33 paniers.

Le panier est à 16 €, soit 528 €

Paiement en 1, 2, 5 ou 10 chèques (à l'ordre de la Paysannerie), noter les mois d'encaissement au dos des chèques .

On peut commencer à verser un premier chèque au mois de mars

À l'ordre de la Paysannerie	Nombre de chèques	1 panier	2 paniers

Saison 2026

Les paniers seront livrés chaque semaine (de mi-avril à fin novembre) soit 33 paniers.

Le panier est à 16 €, soit 528 €

Paiement en 1, 2, 5 ou 10 chèques (à l'ordre de la Paysannerie), noter les mois d'encaissement au dos des chèques .

On peut commencer à verser un premier chèque au mois de mars

À l'ordre de la Paysannerie	Nombre de chèques	1 panier	2 paniers

Pensez à consulter régulièrement le site <http://lespaniersdudahu.wixsite.com/bonneville74>

Pensez à consulter régulièrement le site <http://lespaniersdudahu.wixsite.com/bonneville74>